

DEMANDE D'ENQUÊTE DE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE (CEP)

Selon l'art. 67 de la loi sur le Grand Conseil, et si des événements d'une grande portée l'exigent, le Grand Conseil dans le cadre de ses attributions en matière de surveillance peut instituer une commission d'enquête parlementaire (al. 1).

La commission d'enquête parlementaire a pour but d'établir les faits, de réunir d'autres moyens d'appréciation, de déterminer des responsabilités et d'exprimer des propositions (al. 2). Au vu des événements récemment rapportés sur la situation financière catastrophique de l'Hôpital Riviera-Chalais (HRC), vu le communiqué du Conseil d'Etat du mercredi 29 avril 2020 avec publication de l'EMPD demandant de renouveler une garantie déjà existante de CHF 45 millions et de procéder à une garantie complémentaire de 60 millions, vu le rapport de la Commission des Finances y relatif, les soussignés sollicitent, selon la procédure des art. 67ss sur le Grand Conseil, la mise en place d'une commission d'enquête parlementaire.

Conformément à l'art. 67 al. 2, celle-ci aura pour but de collecter et d'analyser les rapports sollicités par le CCF et par l'expert BDO. Elle pourra également poser des questions complémentaires, s'attacher la collaboration d'autres experts, voire de contre-experts, et analyser les responsabilités sur les différentes questions suivantes :

- La gouvernance et la transparence dans la direction du projet (étude, mise en œuvre de la construction, suivi de la construction, installation et mise en œuvre de l'exploitation)
- L'échange d'informations, les relations entre les différentes entités du management (Conseil de direction, Conseil d'établissement, services étatiques, Conseil d'Etat)
- Le contrôle et la gestion des coûts de construction
- Le contrôle, le suivi et la validation des crédits obtenus et la transparence des informations financières y relatives
- Le dimensionnement de l'hôpital lui-même, soit l'étude des ratios, coûts d'exploitation, capacités/besoins des soins dans la population concernée
- Pour quelles raisons la Commission des finances du Grand Conseil n'a pas été immédiatement informée de la situation préoccupante de la trésorerie ; corollairement, analyser pour quelles raisons les sous-commissaires Coges/Cofin délégués sur place au mois de février 2020, de même que la Commission interparlementaire de contrôle (CIC), n'ont pas obtenu d'informations quelconques sur ces préoccupations financières, pas plus d'ailleurs que les sous-commissaires à la gestion (voir le rapport Coges 2019, p. 84 ss)
- Faire toutes propositions utiles et nécessaires.

Claire Richard
Vert'Libéraux Vaud

Carole Dubois
PLR Vaud

Philippe Jobin
UDC Vaud